

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 06267 Numéro SIREN : 789 720 091 Nom ou dénomination : A.M.Y Services
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/053675

Désignation de l'entreprise		AMY SERVICES										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise		54 Paul Verlaine 69100 VILLEURBANNE																									
SIRET		7	8	9	7	2	0	0	9	1	0	0	0	3	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2												Durée de l'exercice précédent *		1		2							
																Exercice N clos le		13		11		21		01		9	
ACTIF																Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																			
		Autres *		014				016																			
	Immobilisations corporelles *		028		13 443		030		13 443																		
	Immobilisations financières * (1)		040		1 500		042				1 500																
	Total I (5)		044		14 943		048		13 443		1 500																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																			
		Marchandises *		060				062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		16 904		070				16 904															
		Autres * (3)		072		11 927		074				11 927															
	Valeurs mobilières de placement		080				082																				
	Disponibilités		084		87 949		086				87 949																
	Charges constatées d'avance *		092				094																				
	Total II		096		116 780		098				116 780																
	Total général (I+II)		110		131 723		112		13 443		118 280																
PASSIF																Exercice N		NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				30 000																		
	Écarts de réévaluation				124																						
	Réserve légale				126				3 000																		
	Réserves réglementées *				130																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131				8 789																		
	Report à nouveau				134				47 094																		
	Résultat de l'exercice				136				6 297																		
	Provisions réglementées				140																						
	Total I				142				95 180																		
Provisions pour risques et charges				Total II		154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				3 374																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		76		19 726																		
	Produits constatés d'avance				174																						
Total III				176				23 100																			
Total général (I + II + III)				180				118 280																			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199					Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184 7 000																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **AMY SERVICES** Néant ☐ *

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 13/11/2019

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue {	Biens	215		214	
		Services *	217		218	125 625
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222	
	Production stockée *			224		
	Production immobilisée *			226		
	Subventions d'exploitations reçues			230	2	
Autres produits					232	125 628
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					234	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				236	
	Variation de stocks (marchandises) *				238	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				240	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				242	61 884
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 10 000 - mobilier : - immobilier :)			244	1 348
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	767	
	Rémunérations du personnel *			250	49 419	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	12 569	
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)					264	125 219
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	408
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	7 000
Charges exceptionnelles (VI)	{		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		
	{		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	1 111
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	6 297
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		314		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
Provisions non déductibles *		322				
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 111			
Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
Réintégrations	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990		
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
Droit divers	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	7 408
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	7 408	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 118 279,86 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 6 297,24 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/04/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 14 943 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	18 943		5 500	13 443
Immobilisations financières	1 500			1 500
TOTAL	20 443		5 500	14 943

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 13 443 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	18 943		5 500	13 443
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	18 943		5 500	13 443

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de transport	11 200	11 200	0	3 ans
Matériel de bureau & info.	2 243	2 243	0	4 ans
TOTAL	13 443	13 443	0	

3.2 - Etat des créances = 30 330 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 500		1 500
Actif circulant & charges d'avance	28 830	28 830	
TOTAL	30 330	28 830	1 500

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	10,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3000	10,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 23 100 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 374	3 374		
Dettes fiscales & sociales	19 651	19 651		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	76	76		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	23 100	23 100		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 703 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	3 703
Autres dettes	
TOTAL	3 703

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 125 625 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	125 056	99,55 %
Produits des activités annexes	569	0,45 %
TOTAL	125 625	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 111 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	408	61	347
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	7 000	1 050	5 950
Participation des salariés			
TOTAL	7 408	1 111	6 297

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

SAS AMY Services
54 Rue Paul VERLAINE 69100 VILLEURBANNE
RCS Lyon 789 720 091

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 juin 2020

Le vingt-neuf juin deux mil vingt, à 18 heures,

Les associés de la société AMY SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PRATES Jean Philippe, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur PRATES Francisco est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3000 actions sur les 3000 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION n° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 2 :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6.297 euros de la manière suivante :

- Pour la totalité au compte de report à nouveau, qui s'élève après affectation à la somme de 53.391 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il y a eu des distributions antérieures de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 3 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées relevant dudit article.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 4 :

L'Assemblée Générale décide que Monsieur PRATES Jean Philippe percevra une rémunération fixe mensuelle d'environ 2000 euros net, et ce sur 12 mois, à compter du 01/01/2020. Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 5 :

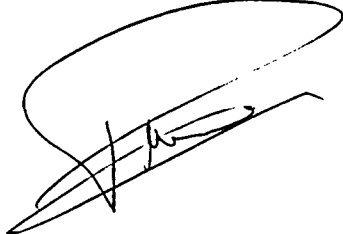
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr PRATES Jean Philippe

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a series of horizontal strokes below.

Mr PRATES Francisco

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent, sweeping horizontal stroke that extends to the left.